



COMMUNE DE RENNAZ

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal no 03 de la législature 2016-2021 de la séance ordinaire du Conseil général de la Commune de Rennaz

du 8 décembre 2016 à 20h00
A « l'arennaz », collège de Rennaz

Présidence : M. Florian Dutoit

Sont présents : A l'appel :
28 membres présents sur 44 conseillères et conseillers

Pour la Municipalité :
M. Charly Monnard, Syndic, Mme Muriel Ferrara, MM. Gérald Dumusc, Fabio Lecci et Pierre-Henri Légeret, Municipaux

Mme Marie-Noëlle Fahrni

Ordre du jour

1. *Adoption de l'ordre du jour*
2. *Adoption du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2016*
3. *Admissions - démissions*
4. *Communications municipales*
5. *Préavis no 05/2016-2021 : fixation des indemnités du Syndic, des membres de la Municipalité et du Conseil général pour la législature 2016-2021 – mise en œuvre le 01.01.2017*
6. *Préavis no 06/2016-2021 : budget 2017*
7. *Préavis no 07/2016-2021 : plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016-2021*
8. *Communication 01/2016-2021 : projet de fusion entre Villeneuve-Rennaz*
9. *Réponse au postulat de M. Maurice Borloz sur le site Internet www.rennaz.ch*
10. *Nomination de la Commission d'Urbanisme*
11. *Divers et propositions individuelles*

M. Florian Dutoit, Président, ouvre la séance en saluant l'Assemblée, M. Charly Monnard, Syndic, la Municipalité in corpore, Mme Marie-Noëlle Fahrni, boursière et remercie chacun pour sa présence.

Le Président informe l'assemblée que la séance est enregistrée.

1. Appel

La secrétaire fait l'appel : 28 conseillères et conseillers sont présents avec le Président.

Se sont excusés :

Mmes Ruby Bakshi Khurdi, Coraline Borloz Mottier, Catherine Fankhauser, Marielle Girardoz, Louisa Mange, Silvija Tileva, Suzana Tileva, Odile Trottet et Béatrice Vaudroz.

MM. Yvan Burnier, Patrice Dumusc, Haxi Hajdari, Sunil Khurdi, Michel Mingard, Trajco Tilev et Bernard Trottet.

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Notre huissier, M. Patrice Dumusc, étant absent pour raison médicale, Mme Thérèse Raja, membre du bureau du Conseil généra, a été nommée en remplacement.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 29 membres avec le Président, soit 28 votes à main levée et 29 votes à bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

Une modification à l'ordre du jour est demandée par la Municipalité, en créer un nouveau point : Nomination de la Commission d'Urbanisme.

L'ordre du jour est donc modifié comme suit :

11. *Nomination de la Commission d'Urbanisme*

12. *Divers et propositions individuelles*

L'ordre du jour est adopté à l'**unanimité**, tel que modifié.

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2016

Le procès-verbal est adopté à l'**unanimité**, tel que présenté.

Le Président remercie la secrétaire pour son travail.

4. Admissions – démissions

L'Assemblée prend note de la démission en date du 10 novembre 2016 de M. Alexis Gonçalves Ferreira.

Aucune nouvelle admission.

Après les démissions et admissions, l'Assemblée se compose de 29 membres avec le Président, soit 28 votes à main levée et 29 votes à bulletin secret.

5. Communications municipales

M. Pierre-Henri Légeret, Municipal

➤ *Cimetière :*

L'ancienne haie va être remplacée en début d'année.

➤ *Police :*

Le service de l'unité mobile de la gendarmerie sera à la disposition de la population plusieurs fois par année. Les dates seront annoncées par tout-ménage et affichées au pilier public.

➤ *Protection civile :*

Un nouveau commandant, M. Olivier Pittier et un nouveau major, M. Ugo Fastiggi ont été nommés.

➤ EPUDEHL (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées et la distribution d'eau du Haut Lac) : M. Pierre-Henri Légeret a été nommé au comité directeur de l'association en remplacement de M. Willi Bachmann.

M. Gérald Dumusc, Municipal

➤ *Les routes :*

Un certain nombre de travaux a été réalisé comme planifié au budget, mais quelques imprévus sont apparus comme la réfection de l'enrobé autour du collège qui a été abimé par les passages des bus, ainsi que la route des Malliez située entre les garages Weber. Heureusement, en raison des grands investissements sur les routes pour 2016, ces dépenses pourront bénéficier des retours sur les dépenses thématiques.

➤ *Place multisport pour les jeunes :*

Les responsables cantonaux d'éducation physiques et des sports, celui de Sport pour tous, ainsi que le représentant pour les réalisations scolaires sont venus afin de légaliser le projet qui doit répondre aux normes pour que l'école puisse bénéficier de cette place.

Le dossier était resté en suspens en raison de la demande de remplacer la structure du sol par un revêtement en tartan. Le coût supplémentaire sera largement compensé par les subsides promis par le Canton, la Loterie Romande et Sport pour tous par une participation de 15% sur le montant de CHF 160'000.--. Le budget du préavis sera largement en dessous.

➤ *Abri PC (protection civile) :*

Plusieurs travaux ont été réalisés à l'abri. La porte principale a été remplacée. Ces travaux sont sans frais pour la caisse de la Commune. Le montant est pris en charge par le fond PC au niveau du Canton.

Mme Muriel Ferrara, Municipale

➤ *Les déchets :*

Une nouvelle benne à verre va être installée à côté de celle à papier en remplacement des six containers. Pour rappel, il est important de mettre que le papier et le carton dans la benne à papier sinon celle-ci est facturée par la Satom.

Concernant la compostière de la Satom, une mise à l'enquête va être déposée pour l'agrandissement du digesteur pour faire face à un plus grand apport de branches et d'herbe. En cas d'odeur nauséabonde, il ne faut pas hésiter à téléphoner ou écrire pour les informer du problème.

➤ *Les forêts :*

Il y aura un dépassement au budget car une coupe prévue pour 2017 sera encore faite cette année, en raison d'un subside versé par les CFF parce qu'une ancienne ligne passe près de cette forêt.

Des peupliers vont être abattus le long du Rhône pour des raisons de sécurité, car ils n'ont pas supporté la fluctuation de la nappe.

Elle remercie les participants à l'inauguration de l'Arborétum.

➤ *Le para-hospitalier :*

Les deux oppositions ont été retirées. Les travaux devraient débuter en avril 2017. Le permis de construire a été établi et sera transmis dès le paiement par Espace Santé.

➤ *Hôpital Riviera Chablais :*

La construction semblant bien proche de la route, la Municipalité a contrôlé avec le plan d'implantation du géomètre et tout est en ordre. Cette partie concerne la rampe d'accès des urgences.

En cas de problèmes de bruit ou autres, il y a deux numéros d'urgences notés devant l'accès au chantier.

➤ *PPA Les Cornettes :*

Le dossier suit toujours son cours avec les trois recours auprès du Tribunal Cantonal.

M. Fabio Lecci, Municipal

➤ *Le social :*

Une nouvelle loi sur l'accueil des enfants est à l'étude.

➤ *Les écoles :*

Le passeport vacances se met en place pour l'été 2017. Des conventions sont en discussion avec les partenaires de la région.

Le dossier sur la future école avance bien. Une réunion des cinq communes est prévue en janvier pour décider de la suite du projet.

➤ *Mobilis* :

Pour la rentrée 2017/2018, les écoliers recevront un abonnement valable pour trois zones, soit entre Yvorne et Veytaux, utilisable également hors des horaires scolaires. Une séance de présentation de Mobilis est prévue pour le 31 janvier 2017.

➤ *Animations du village* :

La distribution des sapins de Noël est prévue ce samedi dès 13h30. Un tout-ménage pour la soirée du réveillon a été distribué pour les personnes intéressées.

M. Charly Monnard, Syndic

➤ *Administration* :

La Commune compte 859 habitants à fin novembre.

La Municipalité siège maintenant le lundi soir, au lieu de mardi. Cela permet de traiter le courrier de la semaine complète et d'améliorer le travail administratif. Une nouvelle organisation très positive !

Il remercie chaleureusement le personnel administratif pour son travail.

➤ *HRC (Hôpital Riviera Chablais)* :

Le dossier avance vite et bien. Tous les délais sont tenus. L'inauguration est prévue pour le 15 mars 2019.

➤ *Zone para-hospitalière* :

Les relations sont très bonnes. La nomination de M. Charly Monnard dans la fondation est un lien positif pour privilégier des bonnes relations.

➤ *Pharma 24*

Cette société privée a été maintenant créée et a déposé son siège à Rennaz.

➤ *www.easyvote.ch* :

Cette plateforme easyvote, fruit d'un projet de la Fédération Suisse des Parlements de Jeunes, veut sensibiliser la jeunesse pour la politique.

➤ *La grippe aviaire* :

Toutes les poules ont dû être rentrées sur le territoire de la Commune.

➤ *Résidence du Levant – gestion des déchets* :

Ce dossier est suivi par la Municipalité. Un courrier a été échangé avec le propriétaire.

➤ *Archives municipales* :

Les archives sont sous la responsabilité du Syndic. C'est un point faible de l'administration communale. En 2017, un préavis sera présenté pour une mise à niveau des archives qui consistera par un classement, un tri et une classification selon les normes cantonales.

6. Préavis no 05/2016-2021 : fixation des indemnités du Syndic, des membres de la Municipalité et du Conseil général pour la législature 2016-2021 – mise en œuvre le 01.01.2017

La lecture des rapports est entendue par l'assemblée, rapporteur M. Vincenzo Santagata. Une copie des rapports a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

Les amendements suivants sont proposés par la Commission de gestion et finances :

1er amendement :

Bureau du conseil: tous les postes énumérés sous cette rubrique sont majorés à CHF 40.-/h.

Commentaire: une unification des défraiements avec la tarification en vigueur pour les commissions nous semble logique au vu des tâches non moins dignes effectuées par le bureau, ainsi que de la tâche de bureau électoral ayant lieu le dimanche.

Cet amendement est accepté à main levée par 28 oui, 0 non et 1 abstention.

2ème amendement :

En page 9 du préavis, l'indemnité de l'Huissier est également augmentée à CHF 40.-/h.

Cet amendement est accepté **à main levée à l'unanimité.**

3ème amendement :

Entrée en vigueur, en page 10 du préavis : reprenant l'intitulé du préavis, la commission vous propose d'appliquer le préavis dès le début de la législature, c'est à dire au 01 juillet 2016.

Cet amendement est accepté **à main levée par 25 oui, 0 non et 3 abstentions.**

M. Dominique Weber demande combien d'absence non-excusee est acceptable. Aucune règle n'est en vigueur.

M. Roland Barras fait part de sa critique par rapport au salaire de base de la Municipalité qu'il trouve trop élevé.

La Municipalité apporte des compléments d'informations par rapport à sa charge de travail et à la préparation à fournir sur les dossiers.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis :

Ce préavis est adopté **à main levée par 23 oui, 1 non et 4 abstentions, tel qu'amendé.**

7. Préavis no 06/2016-2021 : budget 2017

La lecture des rapports est entendue par l'assemblée, rapporteur M. Vincenzo Santagata. Une copie des rapports a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

Le Président passe les comptes point après point :

Point 61.351 : Prestations police cantonale

En réponse à M. Maurice Borloz, M. Pierre-Henri Légeret confirme que le passage du bus de l'unité mobile est compris dans le montant budgétisé. Ce service est un plus mis en place par le nouveau commandant de la gendarmerie vaudoise.

Plan d'investissement de la Commune de Rennaz pour les années 2017-2019

M. Maurice Borloz relève la remarque de la commission concernant la part de cautionnement pour le collège intercommunal qui devra être affinée au moment où le devis de construction sera connu, et lors de la prise de connaissance du coût final de l'établissement. M. Maurice Borloz demande s'il est possible de connaître un prix approximatif des coûts.

M. Charly Monnard répond que selon les dernières informations, le budget devrait être de 35 millions de francs pour 36 classes. Il faut compter environ 1 million par classe. Il précise que la négociation n'est pas finie. Une projection de calcul pour la Commune est de CHF 1'750'000.-- par rapport au nombre d'habitant. M. Charly Monnard relève que la taxe sur les équipements communautaires pour toutes nouvelles constructions sera affectée prioritairement aux équipements scolaires, puis à l'aménagement du cimetière.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du préavis.

Ce préavis est adopté **à main levée à l'unanimité.**

M. Charly Monnard remercie l'Assemblée pour sa confiance.

8. Préavis no 07/2016-2021 : plafond d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016-2021

La lecture des rapports est entendue par l'assemblée, rapporteur M. Vincenzo Santagata. Une copie des rapports a été distribuée par courrier ou par e-mail avant la séance.

M. Charly Monnard fait deux corrections sur le rapport de la Commission. Il précise que Mme Marie-Noëlle Fahrni était également présente lors de la séance. De plus, l'information au titre « la situation financière et perspectives » est incorrecte : Les fonds de réserve se montent à CHF 2'856'000.- au 31 décembre 2015, et non à ce jour.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote du préavis.

Ce préavis est adopté à main levée 27 oui, 0 non et 1 abstention.

9. Communication no 01/2016-2021 : projet de fusion entre Villeneuve-Rennaz

M. Charly Monnard se réfère à la communication 01/2016-2021 distribuée par courrier et apporte quelques informations complémentaires quant à la décision de ne pas aboutir au projet de fusion entre les deux communes. Il déplore le revirement de la commune de Villeneuve. La prochaine étape est de reprendre contact entre les cinq communes du Haut-Lac pour un nouveau projet commun.

Après avoir entendu les membres de l'Assemblée, on peut relever la déception unanime quant à ce procédé. Il est incompréhensible que la Municipalité doive se plier à la décision de la commune de Villeneuve. Le Conseil général avait donné mandat à la Municipalité d'entamer les démarches en vue d'une étude de projet de fusion des communes de Villeneuve et Rennaz, selon le préavis municipal no 37/2011-2016. Les membres du Conseil général attendaient une étude avec un rapport expliquant l'état de la situation et les possibilités de fusion, et non une communication.

L'Assemblée a pris acte de la présente communication no 01/2016-2021, mais elle informe officiellement la Municipalité qu'elle désapprouve cette décision.

En conclusion, le Conseil général demande à la Municipalité de bien vouloir donner suite à la décision du préavis no 37/2011-2016. Il lui conseille de demander un avis juridique. Il les encourage également à rencontrer à nouveau la Commune de Villeneuve en vue d'un nouveau préavis annulant la première décision afin que les conseils respectifs puissent statuer.

10. Réponse au postulat de M. Maurice Borloz sur le site Internet www.rennaz.ch

La Municipalité présente sur écran le nouveau site Internet, modifié par OFISA Informatique SA. M. Charly Monnard décrit différents points intéressants. Le site sera évolutif. Un guichet virtuel Online permettra d'effectuer différentes démarches administratives. Le paiement sera possible par Postcard.

Les changements du site demanderont entre 6 à 10 heures de travail. Le budget de CHF 5'000.— sera respecté.

M. Maurice Borloz remercie la Municipalité d'avoir répondu à ce postulat déposé en avril 2014. Il demande précision sur le délai d'exécution. M. Charly Monnard répond que sauf cas majeur, le site sera prêt pour fin janvier 2017.

Mme Evelyn Lüthi encourage la Municipalité à mettre en place le paiement par carte de crédit et de prévoir une étude pour budgétiser les coûts.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote de la réponse au postulat.

Le rapport du postulat est approuvé à main levée par 25 oui, 0 non et 3 abstentions.

11. Nomination de la Commission d'urbanisme

Comme il n'y a pas de service technique sur la commune, il est important de s'entourer de personnes professionnelles pour accompagner le travail de la Municipalité dans la réalisation de futurs projets. Une commission d'urbanisme doit se créer. Elle se compose de deux membres du Conseil général, deux membres de la Municipalité, un urbaniste, un juriste et un architecte.

Commission consultative d'urbanisme (CCU)

Les représentants de la Municipalité sont :

M. Charly Monnard

Mme Muriel Ferrara

Les représentants du Conseil général sont :

Membre : Mme Corinne Rey

Membre : Mme Jacqueline Reymond

L'Assemblée approuve la nomination des représentants du Conseil général **par 22 oui, 0 non et 6 abstentions.**

12. Divers et propositions individuelles

Communications diverses, le Président

Tous les présidents des conseils communaux et généraux du district ont été convoqués à Aigle par la préfète Mme Patricia Dominique Lachat. Pour ceux qui ne le sauraient pas, ce district comprend 15 communes soit : Aigle, Bex, Chessel, Corbeyrier, Gryon, Lavey-Morcles, Leysin, Noville, Ollon, Ormont-Dessous, Ormont-Dessus, Rennaz, Roche, Villeneuve et Yverne. Nous sommes la dernière commune à avoir un Conseil général, bien que, Chessel par exemple, n'aie qu'environ 400 habitants.

Pour information, Mme Lachat va organiser au printemps 2017 un cours destiné principalement aux nouveaux conseillers, mais également à tous les conseillers intéressés, et qui abordera, par exemple, les notions de postulats, motions, interpellations, les références aux règlements communaux, aux articles de loi etc. Le lieu sera à déterminer selon la provenance des participants. Les conseillères et conseillers intéressés sont priés de s'annoncer.

Pour les membres du bureau du Conseil général et de leurs suppléants qui participent régulièrement au dépouillement lors des votations ou élections fédérales, cantonales ou communales et qui désireraient suivre un cours à ce sujet, il est possible de le faire auprès du CEP, Centre d'éducation permanente au Mont-sur-Lausanne, sur une base purement privée.

La visite de la préfète d'Aigle a eu lieu à la fin du mois de novembre pour vérifier l'organisation des archives du Conseil général. Elle a trouvé tous les documents demandés et précisés que ceux-ci étaient parfaitement bien rédigés et classés.

Les jetons de présences de l'année 2015 – 2016 vous ont été versés à la mi-octobre.

Démission de la Commission de gestion et finances, M. Maurice Borloz

M. Maurice Borloz annonce sa démission de la Commission de gestion et finances afin de pouvoir se concentrer sur d'autres projets liés à la Commune.

Comme personne ne s'est annoncé volontaire, le bureau du Conseil général nommera un remplaçant prochainement.

M. Charly Monnard, le syndic

M. Charly Monnard remercie les membres du Conseil général, le Président, la secrétaire, ainsi que ses collègues de la Municipalité pour la qualité de leur travail pendant cette année. Il a une pensée pour les citoyens de la Commune atteints dans leur santé. Il souhaite à tous de belles Fêtes de fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 22h45 et invite l'Assemblée à partager le verre de l'amitié pour cette dernière séance de l'année 2016.

Au nom du Conseil Général



Le Président
Florian Dutoit



La Secrétaire
Valérie Teissl

Rennaz, le 22 juin 2017